

Date de dépôt : 5 juin 2018

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi N° 9015 ouvrant un crédit d'investissement de 73 215 000 F pour la démolition-reconstruction du Collège Sismondi

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des travaux s'est réunie le 22 mai 2018 sous la présidence de M. François Lefort pour étudier ce projet de loi renvoyé à la commission des travaux par le Grand Conseil. Que M. Sébastien Pasche, qui a assuré la rédaction du procès-verbal, soit remercié de sa précieuse collaboration. Ont assisté aux séances : M. Alan Rosset, responsable budget investissements, département des finances, et M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique ; qu'ils soient également remerciés pour leur soutien attentif aux travaux de la commission.

Audition de M^{me} Marta Perucchi, directrice, direction de la logistique, département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), et de M. Sandro Simioni, directeur, direction des constructions, office des bâtiments (OBA), département des finances

M. Simioni souligne que le projet de loi de crédit d'investissement a été voté en 2003 et que la réalisation n'a commencé qu'en 2007, en raison du déplacement du tennis de la Genève internationale ; il fallait en effet lui trouver un nouveau site pour pouvoir construire le collège. La première étape des travaux a duré de 2007 à 2009, puis la deuxième de 2009 à 2011. Il s'est agi de construire la première moitié de la nouvelle école, de démolir la première moitié de l'ancienne école, puis de construire la deuxième moitié de

la nouvelle école et, enfin, de démolir la deuxième moitié de l'ancienne école.

M. Simioni relève que le bâtiment en question, un collège de l'ESII, est destiné à accueillir 900 élèves ; sa morphologie est particulière puisqu'il s'articule en forme de peigne, à l'instar de l'ancien collège, mais à une échelle plus grande. Il précise qu'il s'agit d'un bâtiment aux normes Minergie de l'époque, ce qui correspond au label haute performance énergétique. A la fin de la réalisation, en 2012, des panneaux solaires ont été rajoutés sur les toits pour l'usage de l'école et le surplus, lorsqu'il y en a eu, a été rendu aux SIG.

M. Simioni souligne enfin que le budget était de 73 200 000 F sur lesquels il y a un excédent d'environ 2,5 millions de francs, dont la totalité concerne des équipements, d'une part de laboratoire à hauteur de 2 millions, d'autre part de mobilier à hauteur de 500 000 F.

M^{me} Perucchi souligne quant à elle que le projet est ancien, puisqu'il a commencé en 1998, et fait part de joie partagée de voir ce projet se concrétiser en 2011, malgré les péripéties qu'il a connues.

Questions des député-e-s

A un député PDC qui désire connaître le prix du m³, hors prix du terrain, estimé pour le crédit et le prix du m³ final, de même que les données portant sur la consommation énergétique du bâtiment par m², en fonction de son année de construction, de manière à avoir une vraie comparaison avec les autres éléments, M. Simioni répond que, initialement, le budget se situait à un peu moins de 600 F le m³ SIA416. Il rappelle que le résultat se situe à 1,5% moins cher, que l'on doit donc faire alors la même règle de calcul et que l'on se retrouve à quelques francs en dessous.

Ce même député observe que l'économie de 2,5 millions relève néanmoins des équipements qui ne sont pas dans le CFC. M^{me} Perucchi précise que c'était du CFC7, donc des équipements fixes de laboratoire.

A la question de ce même député qui se demande s'il s'agit d'un retour de prix plus bas ou alors d'un changement d'équipement, il est répondu par M. Simioni qu'il s'agit d'un retour de prix plus bas.

Un député PLR se demande alors s'il s'agit de meilleures conditions ou si cela est dû à une diminution de la filière scientifique. M^{me} Perucchi souligne que les laboratoires des sciences du Collège Sismondi sont très bien équipés ; l'ancien directeur était d'ailleurs le responsable des sciences et a particulièrement veillé à la bonne qualité de ces équipements. Il n'y a donc

pas d'économies de moyens à ce niveau ; on construit aujourd'hui des écoles en consolidant et en améliorant les équipements des sciences.

A la question de ce même député se demandant si la baisse est le fruit d'une grande concurrence, il lui est répondu par la négative. M. Simioni ajoute qu'il s'agit principalement de deux sociétés alémaniques qui se chargent de ces équipements : Renggli et Waldner.

Un député MCG comprend que les fournisseurs de matériel pour laboratoires scientifiques sont peu nombreux et que les prix dépendent au fond un peu de la bonne volonté de ces entreprises. M^{me} Perucchi souligne à cet égard que les appels d'offres sont ouverts et qu'il faut donc que des gens se présentent. Elle précise que ce sont des appels d'offres ouverts au niveau européen, mais que c'est au fond un marché de niche.

Un député PLR estime pour sa part qu'il semble logique d'être à côté de la plaque en même temps dans le renchérissement et dans l'inflation lors des calculs prévisionnels pour le crédit. Il se demande comment il se fait que l'on soit en léger dépassement pour le m³, indice d'un renchérissement, mais qu'en même temps pour les équipements, dans ce qui semble un marché de niche, l'on soit aussi bas dans les dépenses. M. Simioni mentionne que le travail d'estimation a été réalisé par les mandataires entre 2003 et 2006 ; ce sont des experts reconnus issus des différents métiers de la construction qui anticipent au mieux les prix ; il pense quant à lui que l'on ne peut pas être plus précis. Il rappelle qu'au niveau des normes suisses, lorsque l'on construit du neuf, on peut aller jusqu'à 5% de différence et, lorsque l'on rénove, de 10% à 15%. Dans le cas présent, on arrive à 1,5% seulement. Concernant le volet linguistique des appels d'offres, M. Simioni souligne enfin que le marché francophone intéresse beaucoup les acteurs alémaniques qui ont souvent des antennes à Genève, avec des collaborateurs qui parlent français.

Le président de la commission tient à relever que le faible renchérissement sur 15 ans est remarquable. Concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, il se demande en outre s'il s'agit d'un investissement de l'Etat seul ou aussi des SIG. M. Simioni fait remarquer que la convention en cours aujourd'hui n'existait pas à l'époque et que, pour ce projet, il s'agit donc uniquement d'un investissement de l'OBA.

M^{me} Perucchi tient à souligner que tous les laboratoires prévus au départ ont bel et bien été construits.

Enfin, il faut relever que le collège en question a été inauguré en 2012 déjà et que le projet de loi de bouclage n'est présenté que maintenant, car des travaux sous garantie ont dû être réalisés.

A la question d'un PLR sur les mandataires, M^{me} Perucchi répond qu'il s'agit du bureau Baillif-Lopont & Associés SA.

Des informations complémentaires de l'OBA sont parvenues après le vote de la commission, comme les député-e-s l'avaient accepté, avec la demande de les intégrer dans le présent rapport. A savoir :

Comparaison du coût au m³ avant (estimé) et après (réel) travaux

Intègre les CFC 1 à 7, pas le 0 (terrain), pas le 9 (ameublement DIP), soit : 820 F/m³ avant travaux et 775 F/m³ décompte après travaux

Photovoltaïque du Collège Sismondi

Puissance : 232 kWc

Surface : 1184 m²

Production : 255 200 kWh/an

Qui couvre 45% de la consommation totale du site

Pour la comparaison de la consommation entre concept et exploitation actuelle

Le concept de base HPE a été respecté à la réception.

Indice de dépense énergétique IDC de 140 MJ/m² a été respecté.

Consommation thermique : Concept 826 MWh et Consommation 2017 : 805 MWh

La pompe à chaleur (PAC) raccordée sur GéniLac couvre 87% en énergie renouvelable.

Délibération

Sans autre commentaire quant au fond, la commission des travaux se propose de passer au vote du présent projet de loi.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12275. **L'entrée en matière est acceptée par 13 voix, soit à l'unanimité des présent-e-s :**

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Non : –

Abstention : –

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix l'art. 1 *Bouclément* :

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté.

Le président met aux voix l'*art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat* :

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté.

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 12275 dans son ensemble.

Le PL 12275 est adopté par 13 voix, soit à l'unanimité des présent-e-s :

Oui : 13 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Non : –

Abstention : –

Projet de loi (12275-A)

**de boucllement de la loi N° 9015 ouvrant un crédit d'investissement de
73 215 000 F pour la démolition-reconstruction du Collège Sismondi**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi N° 9015 du 24 octobre 2003 se décompose de la
manière suivante :

| | |
|---|---------------------|
| – Montant voté (y compris renchérissement estimé) | 73 215 000 F |
| – Dépenses réelles | <u>70 715 926 F</u> |
| Non dépensé | 2 499 074 F |

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion
administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.